



# VIDE TA RUCHE

Dimanche 5 mai 2024

Place des castors – Quartier TERRE NOIRE  
(En extérieur)



## **BULLETIN D'INSCRIPTION / ATTESTATION : Personne physique**

***Je soussigné(e),***

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : .....

Délivrée le : ..... par la Préfecture de : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Don d'1 objet en bon état pour 1 emplacement :      1 emplacement = 2,50 mètres x 1,20 m sans table

Quantité emplacement (2 maximum) : \_\_\_\_\_ x 1 objet = \_\_\_\_\_ objet(s)

Commentaire : \_\_\_\_\_

### ***Déclare sur l'honneur :***

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à ..... le : ..... (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

*A retourner au centre des abeilles-4 rue Sergent le Flao ou par mail à : [contact@centredesabeilles.fr](mailto:contact@centredesabeilles.fr)*

### **REGLEMENT VIDE GRENIER**

Les emplacements ne sont attribués qu'après réception du présent bulletin d'inscription dûment complété. Seuls les organisateurs sont habilités à décider du nombre et de la situation des emplacements. Les exposants seront accueillis entre 7h00 et 8h45, l'ouverture au public étant prévu à partir de 9 h. Les exposants ne pourront pas remballer avant 18 h. Aucun véhicule ne sera accepté sur les emplacements. Ils devront aller se garer en dehors de la zone de la manifestation. Les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur. Aucun animal ne peut être proposé à la vente. Les emplacements doivent être laissés propres. Les détritres et objets jetés doivent être enlevés par l'exposant. Les organisateurs passeront sur les emplacements prendre vos dons. Merci de prévenir les organisateurs en cas d'annulation de l'inscription. En cas de pluie continue, la manifestation sera annulée.

**Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation**

**ORGANISATEUR : CENTRE SOCIAL DES ABEILLES ET APE YVES LE MANCHEC**

02 98 55 33 13 - 06 61 75 54 83 – [contact@centredesabeilles.fr](mailto:contact@centredesabeilles.fr)